

Règlement de cotisation des membres de l'Association PairAddicto

L'Association PairAddicto est ouverte à toute personne ayant un intérêt pour le but et les activités de l'Association et/ou qui souhaitent soutenir ceux-ci.

1. Admission et démission

Selon statuts en vigueur de l'Association.

2. Types de membres

Membre individuel	Toute personne ou famille désireuse d'adhérer à l'Association. Avec droit de vote (1 voix)	CHF 50.-/an
Membre collectif	Toute entité publique ou privée désireuse d'adhérer à l'Association. Avec droit de vote (1 voix)	CHF 200.-/an

3. Avantages

- Participation à l'assemblée générale avec droit de vote, de proposition et de parole
- Participation à la manifestation organisée à la suite de l'assemblée générale
- Pour les membres pairs aidants : formation et certification PairAddicto

Le présent règlement a été adopté par le Comité de l'Association PairAddicto dans sa séance du 16 mai 2023.

Vincent Riesen
Président

A. Porret
Arielle Porret
Secrétaire